

70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition de cession d'une parcelle
de terrain à WINTERSHOUSE**

Rapport n° CP/2019/319

Service gestionnaire :

M450 - Service Opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider de la cession d'une parcelle à Wintershouse, au profit des propriétaires riverains.

Le Département du Bas-Rhin a été saisi d'une demande de propriétaires riverains qui souhaitent acquérir une parcelle départementale à Wintershouse, sur laquelle empiète leur maison d'habitation.

Il s'agit de la parcelle cadastrée sous section 3 n°240/117 d'une surface de 0.02 are.

Etant donné que la surface concernée a perdu de fait son caractère d'appartenance au domaine public, il a été convenu de répondre favorablement à cette demande et ce, sans déclassement puisque la parcelle précitée correspond à du domaine privé.

Tenant compte de l'évaluation effectuée par la Division du Domaine, la proposition financière faite et acceptée par les riverains souhaitant acquérir cette parcelle s'élève à 106,00 €.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente :

- de décider de la cession de la parcelle située à Wintershouse et cadastrée sous-section 3 n°240/117 de 0,02 are au montant de 106,00 €, en vertu de l'article L.3213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
- de décider que l'acte sera rédigé en la forme administrative conformément aux dispositions de l'article L 1311-14 du Code général des collectivités territoriales ;
- de décider de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authenticateur.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- de la cession au profit des propriétaires riverains de la parcelle située à Wintershouse et cadastrée sous section 3 n°240/117 avec 0,02 are au montant de 106,00 € ;
- que l'acte sera rédigé en la forme administrative ;

- de désigner Monsieur Etienne BURGER, vice-président du Conseil Départemental, comme signataire afférent à cette transaction, le président du Conseil Départemental restant authentificateur.

Strasbourg, le 28/06/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY